

## **Communiqué**

# **Abrogation du jour de carence !**

Un communiqué du ministère de la Fonction Publique, publié hier soir, annonce l'abrogation du jour de carence pour les fonctionnaires.

Instaurée le 1<sup>er</sup> janvier 2012, initialement pour combattre l'absentéisme dans la Fonction Publique, la journée de carence était très rapidement devenue une source d'économies budgétaires pour le gouvernement.

Contrairement au secteur privé, où dans une grande majorité des cas, cette journée est prise en charge par les entreprises, pour les agents publics, elle se concrétise par la perte immédiate d'1/30<sup>ème</sup> du traitement.

FO Finances a combattu cette mesure dès l'origine (*communiqué du 22 décembre 2011*) et constate que les arguments de la Ministre pour justifier aujourd'hui son abandon sont exactement ceux employés par les syndicats depuis plus d'un an : injuste – inutile – inefficace !

Cette journée de carence a été instaurée par l'article 105 de la Loi de Finances 2012, aussi son abrogation ne peut être acquise que par l'adoption d'une autre Loi de Finances.

**Pour FO Finances, il ne saurait être question d'attendre plusieurs mois pour acter définitivement l'annonce de Madame Lebranchu.**

**L'abrogation c'est maintenant !**

Paris, le 21 Février 2013